

Monsieur le Président, nous ne pouvons en l'occurrence espérer que vous preniez de décision définitive à propos de ce qu'on a dit aujourd'hui. Il serait préférable de considérer qu'on a soulevé une objection. On a attiré l'attention de la présidence sur cette question et elle consentira peut-être à se rendre à la suggestion du leader du gouvernement à la Chambre qui voudrait que nous soyons convoqués pour nous entretenir avec vous.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député du Yukon (M. Nielsen). C'est à vous d'en décider, monsieur le Président, mais je n'ai pas d'objection à ce que vous preniez le temps de réfléchir avant de trancher cette question. Nous n'attendons pas de vous que vous rendiez votre décision maintenant. Mais si la présidence a jugé bon, il y a 2 ans, d'accorder 16 jours à l'opposition officielle pour se préparer à voter, je trouve que ce ne serait pas anormal d'en réserver quelques-uns aujourd'hui, en 1984. Si jamais pareille situation devait se reproduire, nous verrons alors s'il ne vaudrait pas mieux nous fonder sur ce précédent et prendre 16 jours au lieu de deux.

**M. Nielsen:** Les motions sont différentes. L'une est une motion dilatoire, l'autre une motion de fond.

**M. le Président:** Le député du Yukon demande à la présidence de réfléchir. Je peux lui garantir que la présidence réfléchira beaucoup à la question. Je peux lui certifier par ailleurs que la présidence aura quelque chose à dire en temps et lieu, après avoir réfléchi au compte rendu.

La présidence voudrait signaler seulement une chose à la Chambre. On a souvent dit que la présidence devrait communiquer avec les partis concernés. Les voies de communication sont officieuses et imparfaites. Les quelques messages échangés hier soir sont attribuables à l'initiative de la présidence.

À 17 h 55, la présidence avait la promesse ferme qu'un vote se tiendrait à 18 heures. C'est ce qu'on lui avait dit. La présidence a appris ensuite indirectement que la Chambre ne tiendrait pas de vote avant le lendemain matin, et c'est alors qu'elle s'est mise à réfléchir sérieusement.

La présidence a essayé de négocier avec le leader à la Chambre de l'opposition officielle (M. Nielsen), par l'intermédiaire du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), qui lui a transmis le message. Une fois le message transmis, la présidence constata que le chef de l'opposition officielle et un certain nombre de personnes de son entourage étaient sortis de la Chambre.

**M. Nielsen:** Parce que nous pensions qu'il allait y avoir un vote.

**M. le Président:** La présidence en a déduit que le député acceptait l'idée de renoncer à la tenue d'un vote. Le député du Yukon n'a certainement pas cru qu'on allait faire fonctionner la sonnerie toute la nuit et recommencer une expérience qui a servi uniquement à user les sonnettes. Je crois que 80 sonnettes ont été usées pendant la fameuse sonnerie de 1982...

**M. Evans:** Et c'était une perte d'énergie.

### Dépôt de documents

**M. le Président:** Sans parler du gaspillage d'énergie. La présidence a essayé de communiquer. Même si le message qu'elle a reçu n'était pas très clair, la présidence, en a déduit qu'il n'était nullement question de tenir un vote avant le lendemain matin. Par conséquent, la décision de la présidence concorde parfaitement avec celle que madame le Président a prise en mai 1983. C'est une observation et la présidence a plusieurs autres observations à faire après mûre réflexion et après un examen attentif de toutes les déclarations faites aujourd'hui.

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, puisque c'est vous, et pas moi, qui avez abordé la question des communications d'hier soir, en ce qui me concerne, je peux vous dire que, d'après le message qui m'a incité à sortir de la Chambre, vous alliez faire tenir un vote à six heures sans les whips. Voilà le message que j'ai reçu, et je suis certain que même le leader parlementaire du gouvernement lui-même trouverait cela répugnant. C'est la raison pour laquelle nous sommes sortis.

**M. le Président:** La présidence a essayé d'expliquer son attitude à l'égard de la situation dont a parlé le député de Hamilton Mountain (M. Deans), sans perdre de vue les conséquences auxquelles ce dernier a fait allusion et les critiques qu'une telle décision risquait de valoir à la présidence. Cela dit, la présidence était parfaitement consciente des accusations qui risquaient d'être portées contre elle, mais elle a essayé de donner à tout le monde une idée des objections. La présidence a compris, même si le message n'était pas très clair, que le chef de l'opposition ne jugeait pas opportun de tenir un vote à ce moment-là, compte tenu de la situation. Même si la communication était imparfaite, c'est le message qu'a reçu la présidence.

● (1550)

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, ça c'est une autre histoire. En attendant, rien ne pourrait être plus faux. Hier, nous étions disposés à voter toute la journée et à n'importe quel moment de la soirée, avant ou après six heures.

**M. le Président:** La présidence croit évidemment le député sur parole.

\* \* \*

## AFFAIRES COURANTES

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### DÉPÔT D'UN PASSAGE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE CONCERNANT LES TRAITEMENTS RÉVISÉS

**M. le Président:** J'ai l'honneur de déposer un passage du procès-verbal de la réunion du lundi 20 février dernier, des commissaires de la régie interne; on y donne les traitements révisés des employés de la Chambre des communes devant entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 1984.